



RÉUNIONS DE RENTRÉE DES CLUBS

saison 2025 / 2026

29 et 30 août 2025



01- ORGANISATION

02- INDEMNISATION DES ARBITRES

03- PRÉLÈVEMENT MENSUEL

04- FORFAITS

05- MUTATIONS/MUTÉS

06- PROCÉDURE D'URGENCES

07- GESTION DES TOURNOIS

08- DISPOSITIONS SUR LA PROTECTION DES ARBITRES

09- MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

10- CATÉGORIES D'ÂGE AUTORISÉES

11- MODIFICATIONS DES LOIS DU JEU

12- FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

13- AGENDA DE LA SAISON



01

ORGANISATION

District de Football de Loire-Atlantique

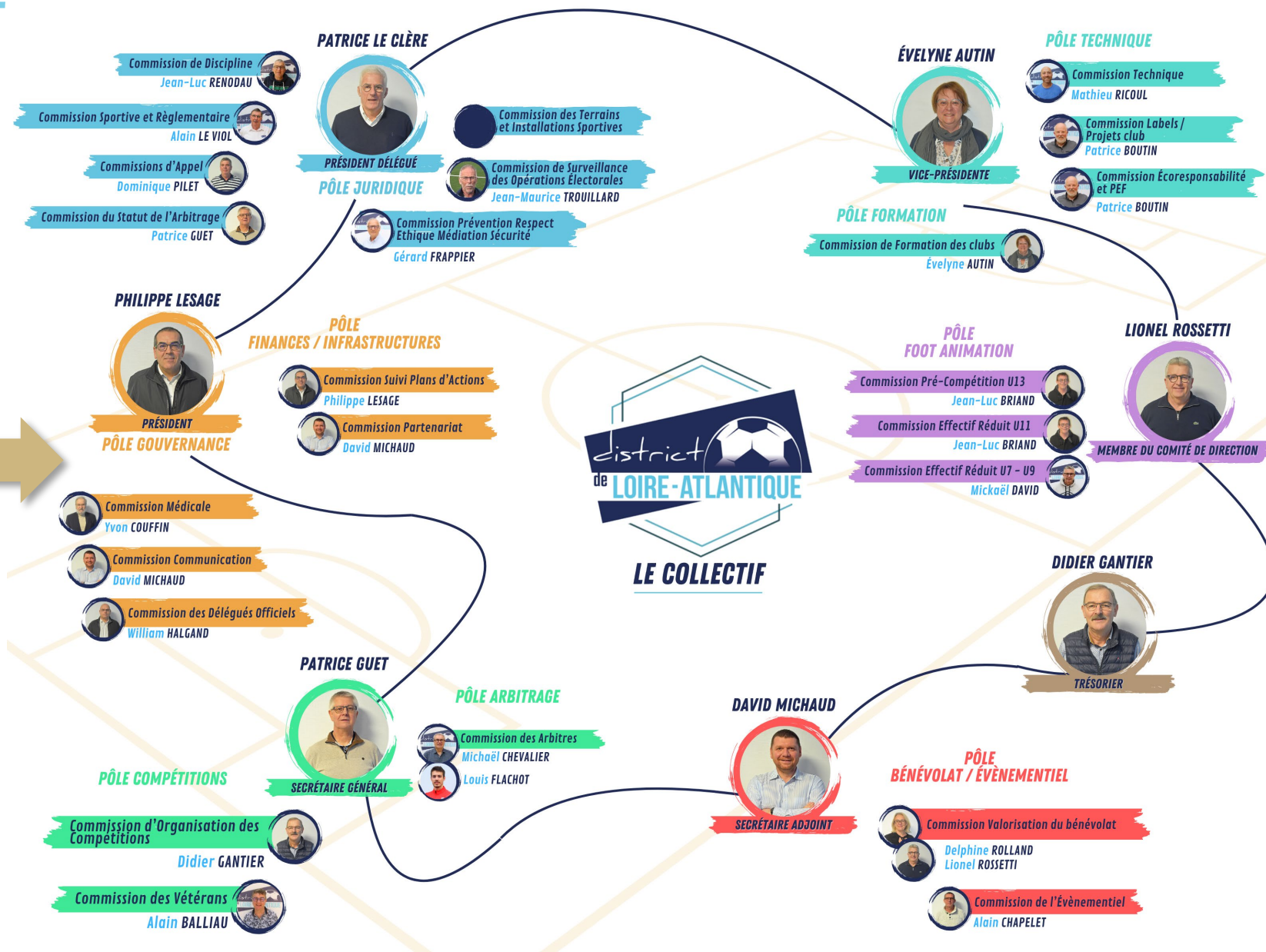


ORGANISATION DU DISTRICT

Le Collectif



- 9 Pôles
- 24 Commissions



C - Pays de Guémené et Castelbriantais

- Émilie HENRY
- David MOREAUD

E - Erdre et Gesvres - Pays de Blain

- David MICHAUD
- Philippe LESAGE

B - Sillon Trois Rivières

- Jean-Luc BRIAND
- Michel PLUCHON

A - Presqu'île Brière

- Évelyne AUTIN
- William HALGAND

D - Pays d'Ancenis

- Patrice GUET
- David MICHAUD

F - Nantes Métropole Nord Loire

- Jérôme PESLIER
- Alain LE VIOL

K - Pays de Retz

- Lionel ROSSETTI
- Dominique PILET

I - Vignoble

- Alain CHAPELET
- À nommer au prochain Comité

G - Nantes Centre

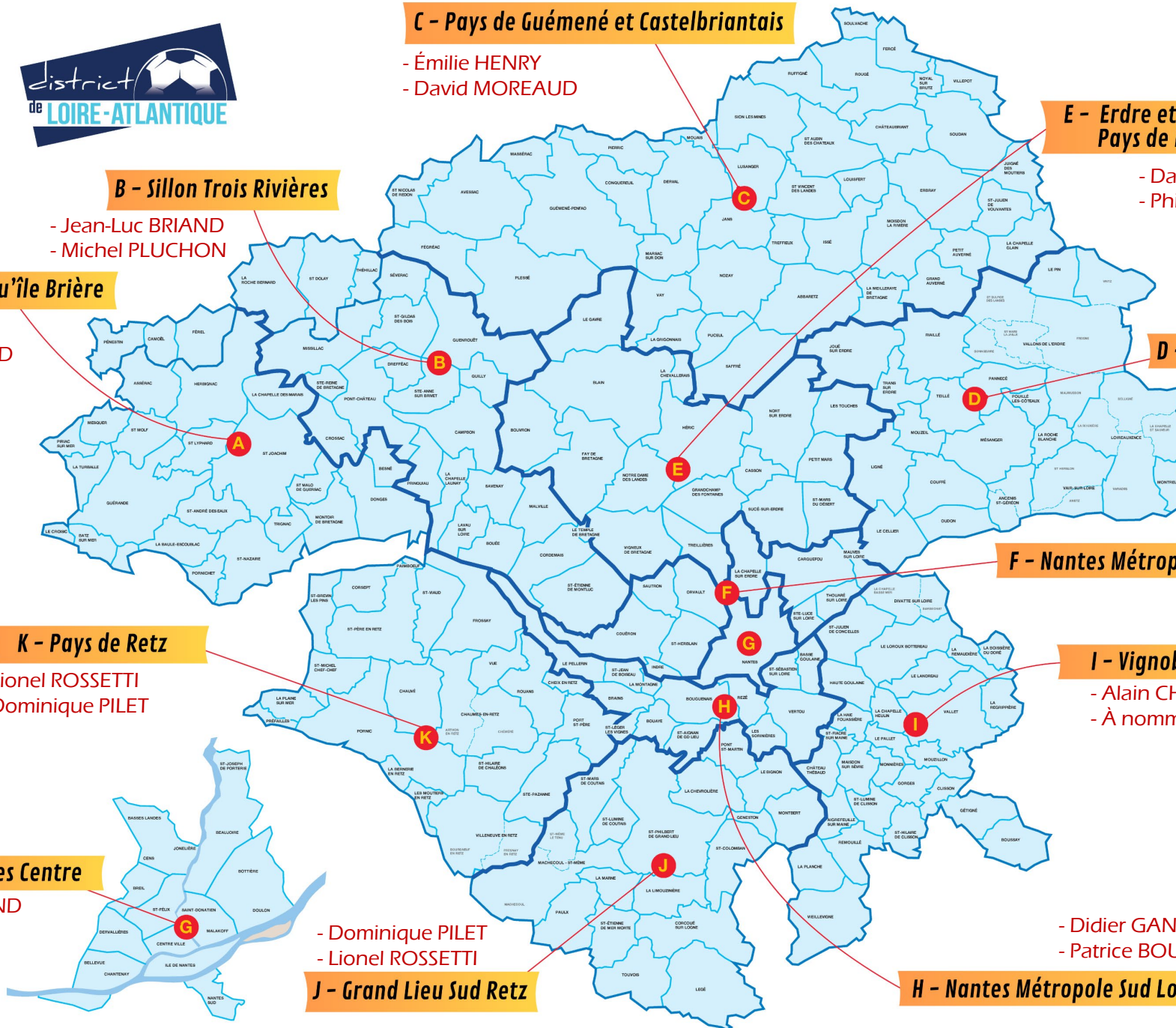
- Delphine ROLLAND
- Patrice LE CLÈRE

- Dominique PILET
- Lionel ROSSETTI

J - Grand Lieu Sud Retz

H - Nantes Métropole Sud Loire

- Didier GANTIER
- Patrice BOUTIN



ORGANISATION DU DISTRICT

Gestion administrative



Siège social
14 rue du Leinster
La Chapelle-sur-Erdre

- **HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC**

- 9h00 à 12h30 (mardi au vendredi)
- 13h30 à 17h30 (lundi au vendredi)

- **APPELS TÉLÉPHONIQUES**

- 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (du lundi au vendredi)

DEMANDE PAR MAIL
À PRIVILÉGIER



ORGANISATION DU DISTRICT

Volontaire en Service Civique



Appel à candidature

Volontaire en mission de Service Civique au District de Football de Loire-Atlantique

- Âgé(e) de 18 à 25 ans,
- Disponible, de Nationalité Française
- Sensible à la transmission de valeurs éducatives
- Vous connaissez les outils informatiques,
- vous savez vous organiser seul(e), mais aussi travailler en groupe,

**Faites nous parvenir CV et Lettre de motivation,
avant le 15 septembre 2025
à contact@foot44.fff.fr**

Un(e) candidat(e) est recherché(e) pour un début de mission le 1er octobre 2025

Durée : 8 mois

Base : 24 heures hebdomadaires (moyenne)



ORGANISATION DU DISTRICT

Délégués AG de Ligue



Appel à candidature

Délégué représentant des clubs du District (postes de suppléant vacants)

Les « clubs de District » sont les clubs qui n'ont pas au moins une de leurs équipes dans un championnat organisé par la Ligue ou par la Fédération.

Cette **élection** se déroulera le **samedi 4 octobre 2025**
à **LA CHAPELLE-SUR-ERDRE.**

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert
jusqu'au 04 septembre 2025, à minuit

Toute candidature doit être transmise par courrier électronique à l'attention de la
Commission de surveillance des opérations électorales, à l'adresse suivante
⇒ elections@foot44.fff.fr

Joindre la **lettre de candidature** et la **copie de la carte d'identité** (recto/verso)



02

INDEMNISATION DES ARBITRES

Nouveauté

INDEMNISATION DES ARBITRES

Nouveauté



CONCERNE TOUTES LES COMPÉTITIONS DÉPARTEMENTALES SANS EXCEPTION

- **Le jour de la rencontre**, aucun paiement ne sera effectué à l'arbitre
- Le paiement des indemnités d'arbitrage est effectué via le District
- Un prévisionnel de ces sommes a été établi pour chaque club en fonction des équipes engagées en compétitions départementales et sera prélevé sur le compte du club en 9 mensualités
- **Le principe retenu pour le calcul des frais d'arbitrage :**
 - **Championnats seniors :** Après chaque rencontre sera portée une quote-part égale, établie sur la totalité des frais d'arbitrage d'une même division et au cours d'un même week-end de championnat, au débit du compte des clubs ayant eu une rencontre avec un ou des arbitres désignés par le Centre de Gestion.
 - **Championnats jeunes :** Après chaque rencontre, sera porté au débit du compte des clubs recevants ayant eu un ou des arbitres désignés par le Centre de Gestion le montant réel des frais d'arbitrage.
 - **Coupes :** Pour chaque tour, toutes les indemnités des arbitres désignés par le Centre de Gestion sur l'ensemble des rencontres au cours d'un même week-end de l'épreuve seront mutualisées entre tous les clubs recevants sur la base du montant global réel. Tout club recevant ou visiteur déclarant forfait se verra débiter du montant susmentionné.

INDEMNISATION DES ARBITRES

Nouveauté



- **IMPORTANT**

- En cas d'absence de l'arbitre, il est important de bien le supprimer sur la FMI et de saisir l'arbitre bénévole qui officie effectivement lors de la rencontre
- Noter l'information en observation d'après-match en cas d'absence d'arbitre désigné ou adresser un courriel au District
- Si nécessaire, faire un courriel au District à urgences@foot44.fff.fr pour informer de l'absence de l'arbitre officiel désigné

03

PRÉLÈVEMENT MENSUEL

Nouveauté

PRÉLÈVEMENT MENSUEL

Nouveauté



DISPOSITIONS ARTICLE 29 DES R.G. DU DISTRICT

Un prélèvement par mois est effectué par le District sur la période allant de septembre à mai.

Un ajustement sera éventuellement effectué au mois de décembre et une régularisation au mois de juin.

En cas de rejet bancaire pour le club ayant opté pour le prélèvement, des frais dont les montants figurent en Annexe 5 des règlements, seront imputés au club.

Un club n'ayant pas opté pour le prélèvement bancaire mensuel aura des frais administratifs, dont le montant figure en Annexe 5 des règlements.

Le club dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de notification pour régulariser sa situation

à l'exception du solde en fin de saison dont le délai est fixé comme suit :

- Un club n'étant pas à jour financièrement au 30 juin de la saison en cours se verra prononcer une interdiction d'engagement dans toutes les compétitions départementales ainsi qu'une interdiction de prise de licences pour la saison suivante.
- Seule la régularisation de la situation financière, au plus tard la veille de la clôture des engagements, pourra entraîner la levée des sanctions appliquées.

04

FORFAITS

FORFAITS

Procédure et incidence



DÉCLARATION DU FORFAIT

Avant la fermeture du District (vendredi/dernier jour ouvré de la semaine à 17h30)

Par messagerie officielle à l'assistante concernée

U14 à Vétérans : iloreau@foot44.fff.fr

U6 à U13 : iperrette@foot44.fff.fr

Après la fermeture, déclaration en procédure d'urgences (appel et email de confirmation par messagerie officielle)

INCIDENCE SPORTIVE

Trois forfaits au cours d'une même phase (en dehors de la dernière division de la catégorie) => Forfait général

Dernière division d'une catégorie => Forfait général prononcé au bout de cinq forfaits (nouveau)

FORFAITS

Procédure et incidence



INCIDENCE FINANCIÈRE

Compétitions Seniors

Forfait

- 1^{er} forfait partiel : avant l'activation de la procédure d'urgences
- 1^{er} forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour(s) précédent la rencontre
- 1^{er} forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour de la rencontre
- 2^e forfait partiel : jour(s) précédent la rencontre
- 2^e forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour de la rencontre
- 3^e forfait partiel : jour(s) précédent la rencontre
- 3^e forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour de la rencontre

Dernière division :

- 4^e forfait partiel : jour(s) précédent la rencontre
- 4^e forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour de la rencontre
- 5^e forfait partiel : jour(s) précédent la rencontre
- 5^e forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour de la rencontre

½ du Droit engagement

Droit engagement

Droit engagement + 100 € au club adverse

Droit engagement

Droit engagement + 100 € au club adverse

Droit engagement

Droit engagement + 100 € au club adverse

Droit engagement

Droit engagement + 100 € au club adverse

Droit engagement

Droit engagement + 100 € au club adverse

Compétitions Jeunes

Forfait

- 1^{er} forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour(s) précédent la rencontre
- 1^{er} forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour de la rencontre
- 2^e forfait partiel : jour(s) précédent la rencontre
- 2^e forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour de la rencontre
- 3^e forfait partiel : jour(s) précédent la rencontre
- 3^e forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour de la rencontre

Dernière division :

- 4^e forfait partiel : jour(s) précédent la rencontre
- 4^e forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour de la rencontre
- 5^e forfait partiel : jour(s) précédent la rencontre
- 5^e forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour de la rencontre

Droit engagement

Droit engagement + 100 € au club adverse

Double du droit engagement

Double du droit engagement + 100 € au club adverse

Triple du droit engagement

Triple du droit engagement + 100 € au club adverse

Triple du droit engagement

Triple du droit engagement + 100 € au club adverse

Triple du droit engagement

Triple du droit engagement + 100 € au club adverse

05

MUTATIONS/MUTÉS

Article 160 des Règlements Généraux

MUTATIONS/MUTÉS

Principes

- **Article 160 des Règlements Généraux**

1. a) Dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, (...), le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont au maximum deux joueurs ayant changé de club hors période normale.

b) Pour les pratiques à effectif réduit des catégories U19 et supérieures, (...), le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont au maximum deux joueurs ayant changé de club hors période normale.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont au maximum un joueur ayant changé de club hors période normale.

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

- **En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match reste le même.**

- **Muté hors période**

- Licence signée après le 15 juillet 2025 pour un(e) joueur(se) ayant changé de club.

- **Muté(s) supplémentaire(s) ou réduction du nombre de muté(s)**

- Liste publiée par les Commissions du Statut de l'Arbitrage : le club doit désigner la ou l'équipe de son choix avant la reprise de la compétition de cette équipe.
- Liste publiée par la Commission du Statut de l'Arbitrage : le nombre de mutés autorisés est réduit de 2, 4 ou 6 pour l'équipe première uniquement pour la saison 2025-2026, sauf si l'équipe joue en Départementale 5 (pas de sanction sportive)

CARACTÉRISTIQUES COMPÉTITIONS DÉPARTEMENTALES

Seniors Masculins « Libre » - Championnats et Coupes



	NB ENCADRANTS	NB REMPLAÇANTS (NB AUTORISÉS À PARTICIPER)	REMPAÇANT REPLACÉ	PROLONGATION ET/OU TIRS AUX BUTS	NB MUTÉS MAX AUTORISÉS EN PERIODE NORMALE (du 01/01/25 au 15/07/25)	DONT NB MAX MUTÉS AUTORISÉS HORS PERIODE (après le 15/07/25)
CHAMPIONNATS D1 À D5	2 majeurs Jusqu'à 3 maximum sur le banc	3 (3)	Oui	Aucun	6*	2
COUPE DU DISTRICT « ALBERT BAUVINEAU »	T1 et suivants : 2 majeurs (3 maximum sur le banc) Finale : Jusqu'à 4 sur le banc	T1 et suivants : 3 (3) Finale : 5 (5)	Oui	Tirs aux buts uniquement	6*	2
CHALLENGE DU DISTRICT « ALBERT CHARNEAU »	T1 et suivants : 2 majeurs (3 maximum sur le banc) Finale : Jusqu'à 4 sur le banc	T1 et suivants : 3 (3) Finale : 5 (5)	Oui	Tirs aux buts uniquement	6*	2

**Le nombre peut être augmenté ou diminué dans les conditions fixées aux articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage
(Cf. listes arrêtées aux PV de la Commission Statut de l'Arbitrage n°03 du 11/06/2025 et n°05 du 07/07/2025)*

CARACTÉRISTIQUES COMPÉTITIONS DÉPARTEMENTALES

Seniors Féminines « Libre » - Championnats et Coupes



	NB ENCADRANTS	NB REMPLAÇANTS (NB AUTORISÉS À PARTICIPER)	REEMPLAÇANTE REPLACÉE	PROLONGATION ET/OU TIRS AUX BUTS	NB MUTÉS MAX AUTORISÉS EN PERIODE NORMALE (du 01/01/25 au 15/07/25)	DONT NB MAX MUTÉS AUTORISÉS HORS PERIODE (après le 15/07/25)
CHAMPIONNATS D1 À D4 FOOT À 11	2 majeurs Jusqu'à 3 maximum sur le banc	3 (3)	Oui	Aucun	6*	2
CHAMPIONNAT LOISIR F FOOT À 8	2 majeurs Jusqu'à 3 maximum sur le banc	4 (4)	Oui	Aucun	4*	2
COUPE DU DISTRICT SENIORS FEMININES	T1 et suivants : 2 majeurs (3 maximum sur le banc) Finale : Jusqu'à 4 sur le banc	T1 et suivants : 3 (3) Finale : 5 (5)	Oui	Tirs aux buts uniquement	6*	2

**Le nombre peut être augmenté ou diminué dans les conditions fixées aux articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage
(Cf. listes arrêtées aux PV de la Commission Statut de l'Arbitrage n°03 du 11/06/2025 et n°05 du 07/07/2025)*

CARACTÉRISTIQUES COMPÉTITIONS DÉPARTEMENTALES

Jeunes Masculins « Libre » - Championnats et Coupes



	NB ENCADRANTS	NB REMPLAÇANTS (NB AUTORISÉS À PARTICIPER)	REMPAÇANT REPLACÉ	PROLONGATION ET/OU TIRS AUX BUTS	NB MUTÉS MAX AUTORISÉS EN PERIODE NORMALE (du 01/01/25 au 15/07/25)	DONT NB MAX MUTÉS AUTORISÉS HORS PERIODE (après le 15/07/25)
CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX U14 À U18	2 majeurs Jusqu'à 3 maximum sur le banc	3 (3)	Oui	Aucun	4*	1
COUPE U18 « JEAN OLIVIER »	2 majeurs Jusqu'à 3 maximum sur le banc	3 (3)	Oui	Tirs aux buts uniquement	4*	1
COUPE U17	2 majeurs Jusqu'à 3 maximum sur le banc	3 (3)	Oui	Tirs aux buts uniquement	4*	1
COUPE U15 « INTERSPORT » et CHALLENGE U15	2 majeurs Jusqu'à 3 maximum sur le banc	3 (3)	Oui	Tirs aux buts uniquement	4*	1

**Le nombre peut être augmenté ou diminué dans les conditions fixées aux articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage
(Cf. listes arrêtées aux PV de la Commission Statut de l'Arbitrage n°03 du 11/06/2025 et n°05 du 07/07/2025)*

CARACTÉRISTIQUES COMPÉTITIONS DÉPARTEMENTALES

Jeunes Féminines « Libre » - Championnats et Coupes



	NB ENCADRANTS	NB REMPLAÇANTES (NB AUTORISÉES À PARTICIPER)	REEMPLAÇANTE REPLACÉE	PROLONGATION ET/OU TIRS AUX BUTS	NB MUTÉES MAX AUTORISÉES EN PERIODE NORMALE <i>(du 01/01/25 au 15/07/25)</i>	DONT NB MAX MUTÉES AUTORISÉES HORS PERIODE <i>(après le 15/07/25)</i>
CHAMPIONNATS U15F & U18F À 11	2 majeurs Jusqu'à 3 maximum sur le banc	3 (3)	Oui	Aucun	4*	1
CHAMPIONNATS U15F & U18F À 8	2 majeurs Jusqu'à 3 maximum sur le banc	4 (4)	Oui	Aucun	4*	1
COUPE U18F À 11	2 majeurs Jusqu'à 3 maximum sur le banc	3 (3)	Oui	Tirs aux buts uniquement	4*	1
COUPE U15F À 11	2 majeurs Jusqu'à 3 maximum sur le banc	3 (3)	Oui	Tirs aux buts uniquement	4*	1
COUPE U15F À 8	2 majeurs Jusqu'à 3 maximum sur le banc	4 (4)	Oui	Tirs aux buts uniquement	4*	1

**Le nombre peut être augmenté ou diminué dans les conditions fixées aux articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage
(Cf. listes arrêtées aux PV de la Commission Statut de l'Arbitrage n°03 du 11/06/2025 et n°05 du 07/07/2025)*

CARACTÉRISTIQUES COMPÉTITIONS DÉPARTEMENTALES

Football à effectif réduit (U12/U13) - Championnats et Coupes



	NB ENCADRANTS	NB REMPLAÇANTS (NB AUTORISÉS À PARTICIPER)	REMPAÇANT REPLACÉ	PROLONGATION ET/OU TIRS AUX BUTS	NB MUTÉS MAX AUTORISÉS EN PERIODE NORMALE (du 01/01/25 au 15/07/25)	DONT NB MAX MUTÉS AUTORISÉS HORS PERIODE (après le 15/07/25)
FESTIVAL FOOT U13M & U13F « PITCH »	1 majeur Jusqu'à 3 maximum sur le banc	4 (4)	Oui	Tirs aux buts uniquement	4*	1
CRITÉRIUMS U12M & U13M	2 majeurs Jusqu'à 3 maximum sur le banc	U12/U13 : 4 (4) U13 Elite à 11 : 3 (3)	Oui	Aucun	4*	1
CRITÉRIUMS U13F	2 majeurs Jusqu'à 3 maximum sur le banc	Foot à 5 : 3 (3) Foot à 8 : 4 (4)	Oui	Aucun	4*	1
CHALLENGE ESPOIRS « CRÉDIT AGRICOLE » U13M	2 majeurs Jusqu'à 3 maximum sur le banc	4 (4)	Oui	Tirs aux buts uniquement	4*	1
CHALLENGE U12M	2 majeurs Jusqu'à 3 maximum sur le banc	4 (4)	Oui	Tirs aux buts uniquement	4*	1

**Le nombre peut être augmenté ou diminué dans les conditions fixées aux articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage
(Cf. listes arrêtées aux PV de la Commission Statut de l'Arbitrage n°03 du 11/06/2025 et n°05 du 07/07/2025)*

06

PROCÉDURE D'URGENCES

Rappels

COMPÉTITIONS

Urgences



• Dans quel cas ?

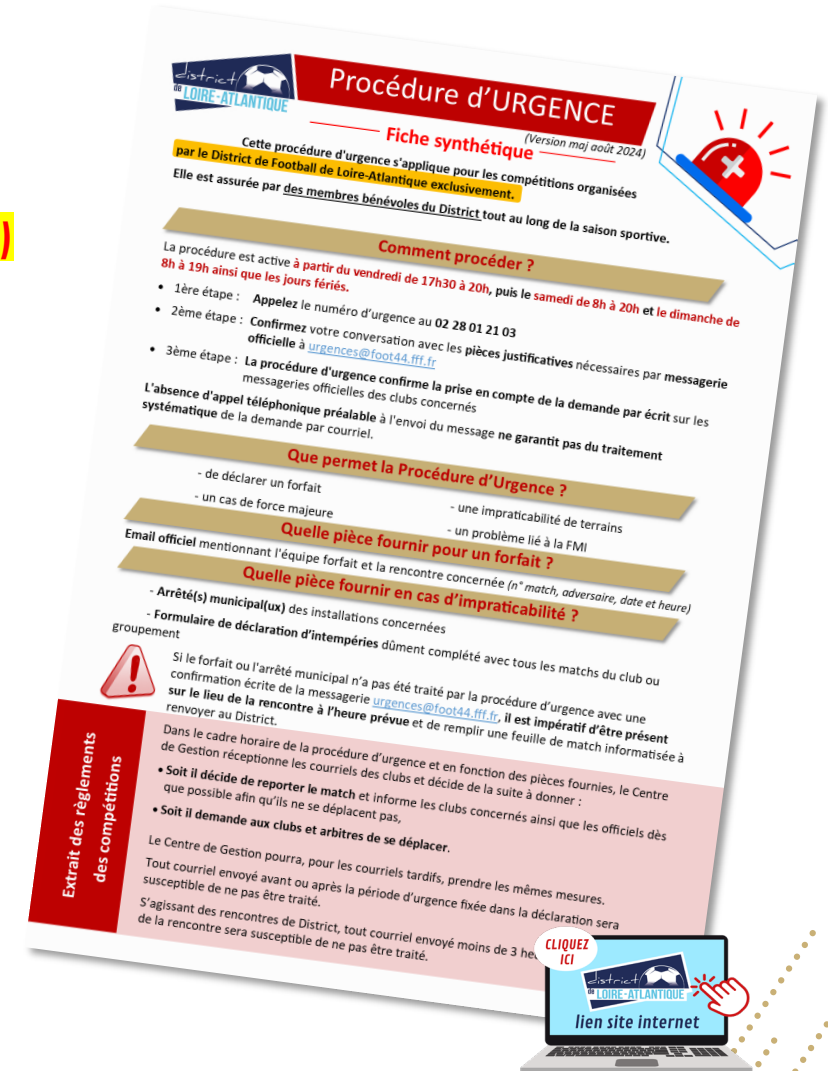
- Uniquement les compétitions organisées par le District
- Déclaration de forfait (à noter : dispositions financières si anticipation du forfait en seniors, frais divisé par 2 sur le premier forfait)
- Impraticabilité de terrain(s) tardive(s)
- Cas de force majeure

• Quand ?

- Vendredi 17h30 à 20h00
 - Samedi 8h00 à 20h00
 - Dimanche 8h00 à 19h00

• Comment ?

- Appel au 02 28 01 21 03 (gestion assurée par des bénévoles)
- Confirmation par le club avec l'envoi des justificatifs par messagerie officielle à urgences@foot44.fff.fr
- Le bénévole en charge de la procédure d'urgences traite la demande et informe les différentes parties



07

GESTION DES TOURNNOIS

Règlement : article 176

GESTION DES TOURNOIS

Article 176 des Règlements Généraux



- **Participants**

- Seuls des joueur(se)s licencié(e)s sont autorisé(e)s à participer au tournoi.
- En cas de participation à un tournoi avec des joueur(se)s non licencié(e)s , le club fautif sera sanctionné.
- Dans le cadre de la participation d'une équipe étrangère, celle-ci devra adresser au préalable l'autorisation de sortie de la fédération dont elle relève. Le défaut d'obtention de cette lettre de sortie fermera toute voie de recours devant les instances du football en cas de litige dans le cadre de ce tournoi.
- **Aucun joueur ne peut participer à un tournoi sous les couleurs d'un autre club affilié dans la saison en cours sans autorisation écrite du club pour lequel il est qualifié. En cas de contravention à cette disposition, le joueur(se) concerné(e) et le club qui aura utilisé ses services feront l'objet de poursuites disciplinaires.**

- **Feuille d'inscription**

- **Une feuille d'inscription ou feuille de match devra être établie par les organisateurs aux équipes participantes à un tournoi** sur laquelle ces éléments apparaîtront (**nom, prénom et numéro de licence des joueurs, éducateurs et dirigeants participants**). La vérification d'identité des participants devra être effectuée par les organisateurs/arbitres. **=> Ce document doit être signé par le dépositaire**
- **La vérification de l'existence et du contenu de ces éléments pourra être effectuée à tout moment et pour toute raison par un préposé du District de Football de Loire-Atlantique, dûment habilités à cet effet.**
- **=> L'organisateur doit les garder tout au long de la saison sportive (assurance, faits survenus...)**

GESTION DES TOURNOIS

Article 176 des Règlements Généraux



• Forme de pratique

- Tout tournoi proposant une pratique non conforme aux règles officielles devra faire l'objet d'une demande justifiée auprès du District en complément du formulaire de déclaration.
- Le règlement du tournoi sera demandé par le District.

• Temps de jeu

- Les temps de jeu cumulés maximum autorisés par journée doivent être précisés explicitement dans les règlements des tournois/rassemblements lors de leur déclaration au District.

Temps de jeu	Plateau/Match simple Amplitude (2h-2h30)	Demi-journée (3h-4h)	Journée
U6/U7 (M et F)	40 min	50 min	60 min
U8/U9 (M et F)	50 min	60 min	70 min
U10/U11 (M et F)	50 min	60 min	75 min
U12/U13 (M et F)	60 min	72 min	90 min
U14/U15 (M et F)	80 min	96 min	112 min
U16 à Senior (M et F)	90 min	108 min	120 min

• Faits survenus

- Tout fait disciplinaire ou incident devra faire l'objet d'un rapport et être transmis au District dans un délai de 48h ouvrables.

GESTION DES TOURNNOIS

Article 176 des Règlements Généraux



- **Déclaration**

- Un formulaire de déclaration est disponible sur le Site Internet en rubrique « Clubs » **et à renvoyer au plus tard un mois avant son déroulement**
- Le non-respect des dispositions est susceptible de sanctions.

- **Responsabilité**

- Est considéré comme club organisateur et engage à ce titre sa responsabilité et celle de ses dirigeants, le club qui procède à la demande d'autorisation du tournoi auprès du District.
- Les tournois amicaux ne peuvent être organisés que par un club affilié à la FFF.



08

DISPOSITIONS SUR LA PROTECTION DES ARBITRES

Protocoles fédéraux

DISPOSITIONS SUR LA PROTECTION DES ARBITRES

Protocoles fédéraux



• Préambule

- Ce protocole constitue un dispositif expérimental, issu du plan d'action fédéral visant à renforcer la protection des arbitres, adopté par le COMEX de la FFF lors de sa séance du 13 juin 2025.
- Face à la montée des incivilités sur les terrains de football amateur et aux multiples formes de contestation ou de pression exercées sur les arbitres, la FFF a décidé d'engager une démarche volontariste pour préserver le cadre du jeu, protéger les acteurs et encourager le respect des arbitres.



DISPOSITIONS SUR LA PROTECTION DES ARBITRES

Protocoles fédéraux



• PAUSE D'APAISEMENT (OU « TEMPS MORTS »)

PRINCIPE

- L'arbitre peut décider d'instaurer une pause d'apaisement dans les cas suivants :
 - montée progressive de tensions entre joueurs des deux équipes ;
 - enchaînement de provocations, gestes d'humeur ou comportements à la limite de la sanction disciplinaire ;
 - refus collectif d'apaisement après un arrêt de jeu tendu ;
 - atmosphère conflictuelle persistante, sans faute individuelle caractérisée ;
 - comportement excessif ou agitation des responsables d'équipe susceptible de détériorer le climat de la rencontre.
- Tout comportement constituant une infraction disciplinaire (propos menaçants, contestation collective, gestes agressifs, etc.) doit être immédiatement sanctionné (avertissement ou exclusion).

APPLICATION

- Il indique clairement la pause par la **gestuelle du « temps mort » (mains en « T ») par dessus la tête.**
- L'arbitre **demande à tous les joueurs de se rendre dans leur surface de réparation** respective en écartant latéralement les bras et en effectuant un geste de poussée vers l'extérieur au niveau des épaules.
- L'arbitre invite ensuite dans le rond central les deux capitaines, les deux responsables d'équipe et toute autre personne jugée utile (par exemple : le délégué, le responsable de la sécurité, etc.).
- Il **explique les raisons de l'interruption, ce qu'il a observé et les attentes pour la reprise.**



DISPOSITIONS SUR LA PROTECTION DES ARBITRES

Protocoles fédéraux



• PAUSE D'APAISEMENT (OU « TEMPS MORTS »)

REPRISE DU JEU

- L'arbitre s'assure que le climat est stabilisé. Le match redémarre par la reprise correspondant à l'arrêt (coup franc, touche, balle à terre, etc.). La rencontre se poursuit normalement.

CONSÉQUENCES ET TRAITEMENT

- La pause **n'empêche en aucun cas la prise de sanctions disciplinaires**. L'arbitre peut prononcer des avertissements ou exclusions avant, pendant ou après la pause, selon les comportements constatés.
- L'arbitre mentionne dans son rapport :
 - le moment de la pause ;
 - les motifs concrets de son déclenchement ;
 - les réactions observées (joueurs, capitaines, responsables d'équipe) ;
 - les éventuelles mesures disciplinaires prises ;
 - les impacts sur le climat du déroulement de la suite de la rencontre.
- Ce rapport constitue un élément essentiel pour l'analyse par les instances.



DISPOSITIONS SUR LA PROTECTION DES ARBITRES

Protocoles fédéraux



• EXCLUSIONS TEMPORAIRES (OU « CARTONS BLANCS »)

PRINCIPE

- L'exclusion temporaire est une mesure disciplinaire à effet immédiat et de durée limitée, consistant à retirer un joueur du terrain sans remplacement possible, en réponse à un comportement « déviant » passible d'avertissement (désapprobation envers une décision de l'arbitre par des paroles ou des actes, attroupement, provocation ou confrontation, attitude irrespectueuse, etc.), à l'exception de toutes les autres infractions passibles d'avertissement au sens de la loi 12, en particulier les fautes « de jeu » (tacles, semelles, coudes, tirages de maillot, poussées, etc.).

APPLICATION

- L'exclusion temporaire s'applique uniquement dans les compétitions U14 à Seniors hors futsal.
- L'exclusion temporaire s'applique exclusivement aux joueurs présents sur le terrain, y compris les gardiens de but. Elle ne concerne pas ici les remplaçants ou les joueurs remplacés, ni les officiels d'équipe.



DISPOSITIONS SUR LA PROTECTION DES ARBITRES

Protocoles fédéraux



• EXCLUSIONS TEMPORAIRES (OU « CARTONS BLANCS »)

DURÉE

- La durée de l'exclusion temporaire est fixée à 10 minutes de jeu effectif, pour toutes les compétitions autorisant ce dispositif.
- L'équipe concernée évolue en infériorité numérique pendant toute la durée de l'exclusion temporaire, sans possibilité de remplacement du joueur sanctionné.
- À l'issue de cette période, le retour sur le terrain s'effectue :
 - soit par le joueur exclu temporairement ;
 - soit par un remplaçant inscrit sur la feuille de match.

CONSÉQUENCES DISCIPLINAIRES DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

- L'exclusion temporaire équivaut à un avertissement disciplinaire.
- Lorsqu'un joueur reçoit deux avertissements au cours du même match, il est exclu définitivement. Ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :
 - 1. carton jaune + carton blanc
 - 2. carton blanc + carton jaune
 - 3. carton blanc + carton blanc
- L'arbitre exclut alors le joueur en lui montrant un carton rouge. Le joueur est exclu pour le reste de la rencontre et son équipe poursuit la rencontre avec un joueur de moins.



DISPOSITIONS SUR LA PROTECTION DES ARBITRES

Protocoles fédéraux



- CONTESTATIONS D'UN OFFICIEL D'ÉQUIPE ET EXCLUSIONS TEMPORAIRES DU CAPITAINE (OU « CARTONS BLANCS POUR UN OFFICIEL D'ÉQUIPE »)

PRINCIPE

- Lorsqu'un officiel d'équipe (entraîneur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, adopte un comportement contestataire et public à l'encontre des décisions de l'arbitre, ce dernier peut lui adresser un carton blanc, dans le cadre des pouvoirs disciplinaires qui lui sont conférés par les Lois du Jeu. Cette sanction emporte immédiatement l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe concernée.

APPLICATION

- L'arbitre interrompt le jeu et adresse un carton blanc à l'officiel d'équipe qui vient de se rendre coupable de désapprobation des décisions par paroles ou par gestes.
- Avec un bras tendu à l'horizontale en direction du capitaine de cette équipe, il indique ensuite que ce carton implique l'exclusion temporaire du capitaine pour une durée de dix minutes de jeu effectif.
- Un autre joueur de champ, appelé « vice-capitaine » et désigné par le capitaine auprès de l'arbitre lors de la signature de la feuille de match avant la rencontre, est nommé pour porter temporairement le brassard de capitaine.
- Si le capitaine est le gardien de but, alors c'est le « vice-capitaine » qui est concerné pour effectuer les dix minutes d'exclusion temporaire.
- L'officiel d'équipe sanctionné par le carton blanc peut demeurer dans la surface technique pendant les dix minutes d'exclusion temporaire.

DISPOSITIONS SUR LA PROTECTION DES ARBITRES

Protocoles fédéraux



- **CONTESTATIONS D'UN OFFICIEL D'ÉQUIPE ET EXCLUSIONS TEMPORAIRES DU CAPITAINE (OU « CARTONS BLANCS POUR UN OFFICIEL D'ÉQUIPE »)**

LIMITE D'USAGE

- En cas de nouveau comportement contestataire d'un encadrant de la même équipe, l'arbitre applique les sanctions individuelles prévues par les Lois du Jeu (avertissement ou exclusion de l'encadrant), sans recourir à une nouvelle exclusion temporaire du capitaine.

MENTION SUR LA FEUILLE DE MATCH

- L'arbitre indique :
 - le motif de la décision concernant l'officiel : carton blanc consécutif à un comportement contestataire
 - la minute de la décision ;
 - l'identité du joueur ayant assuré la fonction de capitaine durant la période d'exclusion temporaire.
- **Règle de cumul avec les autres sanctions**
- L'exclusion temporaire du capitaine dans le cadre d'un carton blanc adressé à un officiel d'équipe ne correspond pas à une sanction disciplinaire adressée au capitaine. Elle n'est donc pas cumulable aux cartons blanc et/ou jaune que la capitaine aurait déjà pu recevoir.
- Lorsqu'un officiel d'équipe reçoit deux avertissements au cours du même match, il est exclu définitivement. Ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :
 1. carton jaune + carton blanc
 2. carton blanc + carton jaune
 3. carton jaune + carton jaune

LES PROTOCOLES FFF

CONTESTATIONS D'UN OFFICIEL D'ÉQUIPE ET EXCLUSIONS TEMPORAIRES DU CAPITAINE

(Applicable dans l'ensemble des compétitions régionales et départementales «Libre» à l'exclusion du foot animation et du U13. Les autres pratiques (Futsal, Loisirs, Beach Soccer) ne sont pas concernées.)

Si un officiel d'équipe (entraîneur, dirigeant) conteste publiquement une décision de l'arbitre, celui-ci peut lui adresser un carton blanc. Cette sanction entraîne l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe pour dix minutes de jeu effectif.

OBJECTIFS

- prévenir les débordements en agissant dès les premiers signaux
- impliquer directement les capitaines et les officiels dans la gestion comportementale de leur équipe.

DURÉE

10 MIN
de jeu effectif

09

MODIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES

Présentation

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Article 9 – Obligations de formation



- Équipe évoluant en Départemental 1

I. Les clubs participant aux championnats R1, R2, R3, D1 sont dans l'obligation :

- 1) Critère 1 : de s'engager en Coupe Pays de la Loire Seniors Masculines.
- 2) Critère 2 : d'engager une équipe réserve senior en championnat et d'y participer jusqu'à son terme. Cette obligation est remplie pour le club dont l'équipe première évolue dans un championnat supérieur au R1.
- 3) Critère 3 : de former des joueurs **masculins** dans les conditions figurant au tableau ci-après, la Commission d'Organisation compétente :

Niveau	Engagements d'équipes de jeunes
R3/D1	Engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de football à 11 (dont au moins une équipe participant à un championnat masculin de catégorie U19 ou U18 ou U17) dans les championnats officiels de jeunes masculins (nationaux, régionaux, départementaux) et d'y participer jusqu'à son terme, OU Licencier 18 joueurs U12 à U19* participant chacun à minima à 8 rencontres de compétitions officielles de football Libre en équipe en nom propre, et/ou en groupement de jeunes et/ou en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé

- Sanctions

**Les rencontres disputées en seniors sont comptabilisées.*

II. Sanctions prévues :

Le club qui ne répond pas cumulativement aux 3 critères susmentionnés se verra infliger les sanctions suivantes à l'issue de la saison :

-Club évoluant en D1 District : interdiction d'accession au R3.

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Article 9 – Obligations de formation



• Équipe évoluant en Départemental 2

Les clubs dont l'équipe supérieure évolue en D2 doivent, pour accéder au championnat départemental de D1, remplir les obligations suivantes au terme de la saison en D2 :

- 1) Critère 1 : de s'engager en Coupe Pays de la Loire Seniors Masculines ou Coupe du District « Albert Bauvineau »
- 2) Critère 2 : d'engager une équipe réserve senior en championnat et d'y participer jusqu'à son terme. Cette obligation est remplie pour le club dont l'équipe première évolue dans un championnat supérieur au R1.
- 3) Critère 3 : de former des joueurs **masculins** dans les conditions figurant au tableau ci-après, la Commission d'Organisation compétente :

Niveau	Engagements d'équipes de jeunes
D2 (pour accession en D1)	Engager dès la première phase en nom propre au moins deux équipes de jeunes de football à 11 (dont au moins une équipe participant à un championnat masculin de catégorie U19 ou U18 ou U17) dans les championnats officiels de jeunes masculins (nationaux, régionaux, départementaux) et d'y participer jusqu'à son terme, OU Licencier 18 joueurs U12 à U19 masculins participant chacun à minima à 8 rencontres de compétitions officielles de football Libre en équipe en nom propre, et/ou en groupement de jeunes et/ou ou en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé dès la première phase

**Les rencontres de compétitions officielles disputées en seniors masculins sont comptabilisées.*

• Sanctions

Sanctions prévues :

Le club qui ne répond pas cumulativement aux 3 critères susmentionnés se verra infliger les sanctions suivantes à l'issue de la saison :

-Club évoluant en D2 District : interdiction d'accession en D1.

MODIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES

Arbitrage des jeunes par les jeunes



ANNEXE 3 : ARBITRAGE DES JEUNES PAR LES JEUNES

Principe : arbitrage par les jeunes dès lors que 3 arbitres officiels ne sont pas désignés.

[...]

Règles :

- ✓ Foot à 11 : arbitrage obligatoire par un(e)(e) joueur(se) dès lors que 12 joueurs(ses) sont inscrits(es) sur la feuille de match.
- ✓ Remplacement à la moitié ~~du temps de chaque mi-temps~~, et à la mi-temps, soit 4 joueurs par rencontre.
- ✓ En cas de blessure, ~~possibilité de faire entrer le joueur en position d'arbitre de touche.~~

[...]

Positionnement :

- ✓ ~~Positionnement de l'arbitre assistant côté du banc de touche durant toute la rencontre pour l'équipe visiteuse et à l'opposé pour l'équipe recevante.~~

ANNEXE 3 : ARBITRAGE DES JEUNES PAR LES JEUNES

Principe : arbitrage **assistant par les joueurs** dès lors que 3 arbitres officiels ne sont pas désignés **sur toutes les rencontres jeunes de U13 à U19.**

[...]

Règles :

- ✓ Foot à 11 : arbitrage obligatoire par un(e) joueur(se) dès lors que 12 joueurs(ses) sont inscrits(es) sur la feuille de match.
- ✓ Remplacement **possible** à la moitié de chaque **période**, et **obligatoire** à la mi-temps de la rencontre, **soit 2 joueurs minimum par équipe et** par rencontre.
- ✓ En cas de blessure, **l'éducateur jugera de la capacité du joueur à pouvoir être arbitre assistant.**

[...]

Positionnement :

- ✓ *L'arbitre assistant de l'équipe visiteuse se positionne côté des bancs de touche et ce durant toute la rencontre. L'arbitre assistant de l'équipe recevante se positionne à l'opposé des bancs de touche et également durant toute la rencontre.*

MODIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES

Arbitrage des jeunes par les jeunes



Rotation des arbitres assistants :

- ✓ ~~Après la 20ème minute de chaque période et à l'arrêt de jeu qu'il choisira, l'arbitre de la rencontre invitera l'encadrant de chaque équipe à procéder au changement de son arbitre de touche.~~
- ✓ A la mi-temps, un changement des arbitres ~~de touche~~ devra également être opéré.
- ✓ La Commission Régionale souhaite également que l'ensemble des joueurs appelés à participer à ces compétitions, soit régulièrement en situation **d'arbitrage**.

Non-respect de la mise en œuvre de la procédure « arbitrage des jeunes par les jeunes » :

- ✓ L'arbitre officiel indiquera sur ~~la feuille de match l'absence de jeunes à l'arbitrage (sauf si le nombre de joueurs inscrit sur la feuille de match ne le permet pas).~~

[...]

Accompagnement des joueurs à l'arbitrage et des jeunes arbitres officiels :

[...]

Ce dirigeant licencié, inscrit sur la feuille de match et présent sur le banc :

- ✓ Connaît les Lois du Jeu.
- ✓ A une expérience d'arbitre assistant.
- ✓ ~~Attention, pendant la rencontre, le dirigeant reste dans la zone technique ; il ne suit donc pas physiquement le jeune qui arbitre à la touche.~~

Rotation des arbitres assistants :

- ✓ Les changements d'arbitres assistants devront s'effectuer avec l'accord de l'arbitre central et sur un arrêt de jeu.
- ✓ A la mi-temps, un changement des arbitres assistants devra **obligatoirement** être opéré.
- ✓ La Commission Régionale souhaite également que l'ensemble des joueurs appelés à participer à ces compétitions, soit régulièrement en situation **d'arbitre assistant**.

Non-respect de la mise en œuvre de la procédure « arbitrage des jeunes par les jeunes » :

- ✓ L'arbitre officiel indiquera sur **l'observation d'après-match de la FMI** si le dispositif de l'arbitrage des jeunes par les jeunes n'a pas été appliqué.

[...]

Accompagnement des joueurs à l'arbitrage et des jeunes arbitres officiels :

[...]

Ce dirigeant licencié, inscrit sur la feuille de match et présent sur le banc :

- ✓ Connaît les Lois du Jeu.
- ✓ A une expérience d'arbitre assistant.
- ✓ **Les deux dirigeants accompagnateurs se positionneront au niveau de la ligne médiane de chaque côté du terrain (possibilité pour le dirigeant accompagnateur de l'équipe visiteuse de rester sur le banc de touche). Ils ne suivent pas physiquement le jeune qui est désigné au poste d'arbitre assistant.**

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Protocole d'avant-match



Texte actuel	Nouveau texte proposé
ANNEXE 4 : PROTOCOLE AVANT MATCH ET APRES MATCH <u>Protocole d'avant match :</u> Si les protocoles d'avant match ne changent pas le climat des rencontres, ils affirment et rappellent les valeurs de notre discipline. Il importe de poursuivre en ce sens. [...] <u>Protocole d'après match :</u> [...] ➤ L'équipe visiteuse saluent les arbitres, les adversaires, les dirigeants et éducateurs qui ferment la marche et quittent le terrain.	ANNEXE 4 : PROTOCOLE AVANT MATCH ET APRES MATCH <u>Protocole d'avant match :</u> <i>Afin de favoriser le respect, la convivialité et l'esprit sportif dès le coup d'envoi, un protocole d'avant-match est mis en place pour encadrer les rencontres.</i> [...] <u>Protocole d'après match :</u> [...] ➤ L'équipe visiteuse salue les arbitres, les adversaires, les dirigeants et éducateurs. ➤ L'équipe recevante salue à son tour les arbitres, lesquels ferment la marche et quittent le terrain.

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Article 226 – Purge d'une suspension



- **Purge – Nouveauté dans le cas d'un changement de club**

En cas de changement de club, la suspension du joueur est purgée dans les équipes du nouveau club, selon les modalités précisées au présent alinéa. Les matchs pris en compte dans ce cas sont les matchs officiels disputés par les équipes de son nouveau club depuis la date d'effet de sa sanction et ce, même s'il n'était pas encore qualifié dans ce club.

Toutefois, si le joueur a purgé l'intégralité de sa suspension dans l'équipe de son ancien club avec laquelle il a été sanctionné, il est libéré de sa suspension vis-à-vis de chaque équipe de son nouveau club. Si le joueur n'a pas purgé l'intégralité de sa suspension dans l'équipe de son ancien club avec laquelle il a été sanctionné, il doit la purger intégralement dans chaque équipe du nouveau club avec laquelle il souhaite reprendre la compétition, conformément au principe défini au paragraphe précédent.

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Création du Challenge U15 Masculin



- Nouvelle épreuve

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS

1. Le Challenge U15 est ouvert uniquement aux clubs libres affiliés à la LFPL prenant part, lors de la 3^{ème} phase, aux championnats U15 Masculins D4 et D5 et U14 Masculins D2 et D3 du District de Football de Loire-Atlantique de la saison en cours et à jour de leurs cotisations, droits d'engagements, amendes, etc... au 30 juin de l'année en cours.

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Article 24 – Arbitre et arbitres assistants



- Extension du dispositif en Départemental 4 Masculin, Départemental 3 Féminin, Loisir et Foot Entreprise

ARTICLE 24 - ARBITRE ET ARBITRES ASSISTANTS

(...)

3. En cas d'absence d'arbitre officiel, l'arbitre ou les arbitres assistants pourront être bénévoles sous réserve d'avoir a minima l'âge requis demandé aux joueurs pour participer à la rencontre au sens de l'article 73 des RG de la LFPL, d'être licenciés en tant que joueur, dirigeant ou éducateur pour la saison en cours (sous réserve de l'application de l'article 30 « Dispositions LFPL »), leur licence devant obligatoirement faire mention de la production du certificat médical de non contre-indication au sens de l'article 70 des RG de la LFPL.

Dans le cas précité et pour le dernier niveau des Championnats Départementaux, l'arbitre assistant désigné pourra être remplacé à la mi-temps, son remplaçant devant être inscrit sur la feuille de match et répondre aux exigences susmentionnées.

Disposition D.F.L.A. : Cette disposition est valable pour les deux derniers niveaux des Championnats Départementaux.

La non-présentation d'arbitres en remplacement de l'arbitre défaillant entraînera la perte du match par pénalité aux deux équipes.

(...)

DÉPARTEMENTAL 1

Assistants



- **Trois arbitres officiels désignés par rencontre**
 - Retour du plus haut niveau de District avec 2 groupes de 12 équipes
 - Désignation de deux arbitres assistants sur chaque rencontre (retour au système utilisé jusqu'en 2019)



10

CATÉGORIES D'ÂGE AUTORISÉES

Rappels

CATÉGORIES D'ÂGE AUTORISÉES

Épreuves masculines





MASCULIN : DANS QUELLE CATÉGORIE PEUT-ON JOUER ?

(Saison 2025-2026)

TEMPS DE JEU AUTORISÉ		50 min	50 min	50 min	2 x 30 min			2 x 40 min		2 x 45 min		2 x 45 min	2 x 45 min	
TAILLE BALLON		3	3	4	4			5		5		5	5	
TYPE DE PRATIQUE		Foot à 3 ou 4	Foot à 5	Foot à 8	Foot à 8		Foot à 11	Foot à 11		Foot à 11		Foot à 11	Foot à 11	
CATÉGORIE	ANNÉE	U6/U7 District	U8/U9 District	U10/U11 District	U12 Critérium	U13 Critérium U13 Elite	U13 Accès Ligue	U14 District	U15 District	U16 District	U17 District	U18 District	Seniors Masculins District	CATÉGORIE
FOOTBALL D'ANIMATION					FOOTBALL DE PRÉCOMPÉTITION			FOOTBALL DE COMPÉTITION						
Vétérans	Avant 1991												OUI	Vétérans
Senior	1991 à 2005												OUI	Senior
U20	2006												OUI	U20
U19	2007												OUI #	U19
U18	2008											OUI	OUI #	U18
U17	2009										OUI	OUI	OUI ##	U17
U16	2010									OUI	OUI	OUI #		U16
U15	2011								OUI	OUI	Max. 3/éq. #			U15
U14	2012							OUI	OUI	Max. 3/éq. #				U14
U13	2013					OUI	OUI	OUI	Max. 3/éq. #					U13
U12	2014			U12F	OUI	OUI	Max. 3/éq. #	Max. 3/éq. #						U12
U11	2015			OUI	U11F	OUI	Max. 3/éq. #							U11
U10	2016			U10F	OUI	U10F	Max. 3/éq. #							U10
U9	2017		OUI	USF	Max. 3/éq. #									U9
U8	2018		USF	OUI	USF									U8
U7	2019	OUI	U7F	Max. 2/éq. #										U7
U6	2020	OUI	USF											U6
	2021	OUI	USF											

Aucune mixité de joueuse
individuellement autorisée

1 équipe fém.
U15F-U13F 1 équipe fém.
U16F-U14F

Foot à 11 ou 8 : Max. 3/éq. = 3 joueurs max par équipe inscrits sur une feuille
Foot à 5 : Max. 2/éq. = 2 joueurs max par équipe inscrits sur une feuille

- DEMANDE DE SURCLASSEMENT U17 en Senior
- DEMANDE DE SURCLASSEMENT U16 en U19
- DEMANDE DE SURCLASSEMENT U16F / U17F en Senior
- DEMANDE DE SURCLASSEMENT U16 pôle France Futsal en Senior

Dans les conditions de l'article 73-alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF et s'ils satisfont à l'ensemble des examens demandés :

- Les joueurs U16 peuvent pratiquer en Championnat National U19.
- Les joueurs U17 peuvent pratiquer en Senior, en compétitions nationales, de Ligue et de District.
- Les joueuses U17F peuvent pratiquer en Senior F, en compétitions nationales.
- Les joueuses U16F et U17F peuvent pratiquer en Senior F, en compétitions de Ligue et de District, sur décision des Comités de Direction des Ligues et dans la limite de trois joueuses U16F et de trois joueuses U17F pouvant figurer sur la feuille de match.
- Les joueurs U16 du pôle France Futsal peuvent pratiquer en Futsal Senior dans les compétitions de Ligue et de District, sur décision des Comités de Direction des Ligues et dans la limite de deux joueurs U16 pouvant figurer sur la feuille de match.

SAISON : 2025 – 2026

SECRET MEDICAL

Année de naissance :

Nom : Prénom :

Sexe :

Date de naissance : N° de licence :

Adresse :

Nom du club : N° d'affiliation :

Nom du club de la précédente saison :

Un joueur U17 peut évoluer
en Seniors après obtention
de l'autorisation médicale
de surclassement dans
toutes les équipes Seniors

CATÉGORIES D'ÂGE AUTORISÉES

Épreuves féminines



FÉMININES : DANS QUELLE CATÉGORIE PEUT-ON JOUER ? (Saison 2025-2026)

TEMPS DE JEU AUTORISÉ		50 min	50 min	50 min	50 min	50 min	60 min	2 x 30 min	2 x 40 min	2 x 35 min	2 x 45 min	2 x 40 min	2 x 45 min	
TAILLE BALLON		3	3	4	4	4	4	5	5	5	5	5	5	
TYPE DE PRATIQUE		Foot à 3 ou 4	Foot à 5	Foot à 5	Foot à 8	Foot à 5	Foot à 8	Foot à 8	Foot à 11	Foot à 8	Foot à 11	Foot à 8	Foot à 11	
CATÉGORIE	ANNÉE	U6/U7 District	U8/U9 District	Foot à 5 Plateau U11F	Foot à 8 Plateau U11F	Foot à 5 U13 F	Foot à 8 U13 F	Foot à 8 U15 F	Foot à 11 U15 F	Foot à 8 U18 F	Foot à 11 U18 F	Seniors Féminines District	Seniors Féminines District	CATÉGORIE
		PLATEAU FÉMININ				RENCONTRES FÉMININES								
Senior F	Avant 2006											OUI	OUI	Senior F
U20F	2006											OUI	OUI	U20F
U19F	2007											OUI	OUI	U19F
U18F	2008									OUI	OUI	OUI	OUI	U18F
U17F	2009									OUI	OUI	Max. 3/éq. #	Max. 3/éq. #	U17F
U16F	2010									OUI	OUI	Max. 3/éq. #	Max. 3/éq. #	U16F
U15F	2011							OUI	OUI	Max. 3/éq. #	Max. 3/éq. #			U15F
U14F	2012							OUI	OUI					U14F
U13F	2013					OUI	OUI	Max. 3/éq. #	Max. 3/éq. #					U13F
U12F	2014					OUI	OUI							U12F
U11F	2015			OUI	OUI	Max. 2/éq. #	Max. 3/éq. #							U11F
U10F	2016			OUI	OUI									U10F
U9F	2017		OUI	Max. 2/éq. #	Max. 3/éq. #									U9F
U8F	2018		OUI											U8F
U7F	2019	OUI	Max. 2/éq. #											U7F
U6F	2020	OUI												U6F
	2021	OUI												

Aucune mixité de joueuse

	☐ DEMANDE DE SURCLASSEMENT U17 en Senior	1
	☐ DEMANDE DE SURCLASSEMENT U16 en U19	
	☐ DEMANDE DE SURCLASSEMENT U16F / U17F en Senior	
	☐ DEMANDE DE SURCLASSEMENT U16 pôle France Futsal en Senior	

Dans les conditions de l'article 73-alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF et s'ils satisfont à l'ensemble des examens demandés :

- > Les joueurs U16 peuvent pratiquer en Championnat National U19.
- > Les joueurs U17 peuvent pratiquer en Senior, en compétitions nationales, de Ligue et de District.
- > Les joueuses U17F peuvent pratiquer en Senior F, en compétitions nationales.
- > Les joueuses U16F et U17F peuvent pratiquer en Senior F, en compétitions de Ligue et de District, sur décision des Comités de Direction des Ligues et dans la limite de trois joueuses U16F et de trois joueuses U17F pouvant figurer sur la feuille de match.
- > Les joueurs U16 du pôle France Futsal peuvent pratiquer en Futsal Senior dans les compétitions de Ligue et de District, sur décision des Comités de Direction des Ligues et dans la limite de deux joueurs U16 pouvant figurer sur la feuille de match.

SAISON : 2025 – 2026

SECRET MEDICAL

Année de naissance :

Nom : _____ Prénom : _____

Sexe : _____

Date de naissance : _____ N° de licence : _____

Adresse : _____

Nom du club : _____ N° d'affiliation : _____

Nom du club de la précédente saison : _____

Les joueuses U17F et U16F peuvent évoluer en Seniors District après obtention de l'autorisation médicale de surclassement dans la limite de 3 U17F et 3 U16F

11

MODIFICATIONS DES LOIS DU JEU

Nouveautés

MODIFICATIONS DES LOIS DU JEU

Lois 5 et 12



Modifications lois 5 et 12:

Décompte des cinq dernières secondes sur les huit pendant lesquelles le gardien de but est autorisé à conserver le ballon à la main

Conséquences:

L'arbitre accorde désormais un corner (et non plus un coup franc indirect) si un gardien de but conserve le ballon à la main pendant plus de huit secondes. Le corner s'effectue du côté le plus proche de l'endroit où se situait le gardien au moment où l'infraction a été signalée. Aucune sanction disciplinaire n'est infligée, sauf si un gardien de but commet cette infraction de manière répétée.

MODIFICATIONS DES LOIS DU JEU

Loi 8



Loi 8: Balle à terre

Si, au moment où le jeu a été arrêté

- *le ballon se trouvait dans la surface de réparation, la balle à terre est donnée au gardien de but de l'équipe en défense dans sa surface de réparation ;*
- *le ballon se trouvait en dehors de la surface de réparation, la balle à terre est donnée à un joueur de l'équipe qui, aux yeux de l'arbitre, a ou aurait récupéré la possession ; à défaut, la balle à terre est donnée à un joueur de l'équipe qui a touché le ballon pour la dernière fois. La balle à terre est donnée à l'endroit où le jeu a été arrêté*

MODIFICATIONS DES LOIS DU JEU

Cumul de cartons



					Désormais, le carton blanc est considéré comme un avertissement. En cas de deux avertissements au cours de la même rencontre, le joueur concerné sera exclu.
					
					IMPORTANT : Un joueur recevant un second carton blanc, sera directement exclu et ne passera pas par une deuxième période d'exclusion temporaire

A noter, qu'un seul carton blanc ne peut être attribué à un officiel d'équipe par équipe lors d'une rencontre. En cas de récidive, un avertissement sera attribué.

12

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

Rappels et nouveautés

Saisir les faits de match 54669147

ÉQUIPE RECEVANTE ÉQUIPE VISITEUSE

	MATCH	DISCIPLINE	ENT/SOR	BUTS
	01/07/2025			
BENC	Lic. n° 2546529129 01/07/2025			
DIALI	Lic. n° 2547332943 01/07/2025			
TSIMI	Lic. n° 2546549663 01/07/2025			
ASSO	Lic. n° 2546452120 01/07/2025			
WANI	Lic. n° 2547449181 01/07/2025			
VALE	Lic. n° 2546215558 01/07/2025			

Buteur

Minute

Type de but

Action précédant le but

SIME E

23

Du pied

Action individuelle

Saisie des buteurs/buteuses

- Renseigner le n° du joueur(se)
- Minutage
- Autres champs non nécessaires*

=> Cette information peut-être r

- Renseigner le n° du joueur(se)
 - Minutage
 - *Autres champs non nécessaires*
-
- => Cette information peut-être notée par le délégué du match

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

Nouvel affichage



AFFICHAGE DES INFORMATIONS DE MATCH ISSUES DE LA FMI



RÉSUMÉ

FIN DU MATCH	
	30'
Changement pour ST NAZAIRE ALERT MEA IDRISSA KEBE remplace JEAN MENDY	
	33'
Changement pour ST NAZAIRE ALERT MEA FLORIAN PAJANIE remplace MAMADOU MAGASSOUBA	
	46'
	Changement pour CHAUMES ARCHE FC MATHIS CHATELLIER remplace GUILLAUME ATLAN
	46'
	Changement pour CHAUMES ARCHE FC ANTONIN GILBERT remplace ROMAIN LETEXIER
But pour ST NAZAIRE ALERT MEA inscrit par FLORIAN PAJANIE	51'
	54'
	But pour CHAUMES ARCHE FC inscrit par HUGO BOURA

COMPOSITION

ST NAZAIRE ALERT MEA	
TITULAIRES	
1	JORDAN ROYER
2	NASSIM CHAIB
3	QUENTIN CIRET
4	MATHIAS DORE
5	DAVY ALLANIC
6	SMAIN KIROUANE
7	ANTOINE MENDY
8	BOUBACAR GARY
9	JEAN MENDY
10	ANTHONY PINEAU
11	MAMADOU MAGASSOUBA
REPLAÇANTS	
12	MAXIME CIRET
13	FLORIAN PAJANIE
14	IDRISSA KEBE

Dispositions CNIL

Compétitions fédérales

Prénom et nom visible

Compétitions régionales et départementales

Prénom et initiale du
nom

COMPÉTITIONS

Feuille de match informatisée

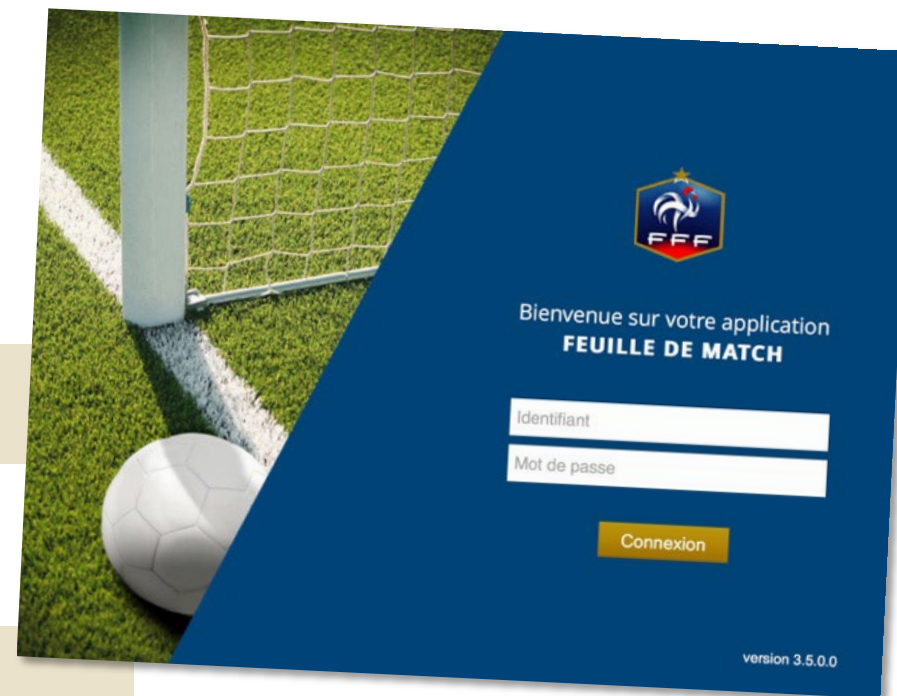


Application FMI

POURQUOI vider la mémoire ?

Vider le cache d'une application permet de :

- Supprimer toutes les données présentes dans celle-ci sans avoir à la désinstaller
- Supprimer les données erronées ou obsolètes de l'application
- Libérer de l'espace
- Éviter des dysfonctionnements (blocage, message d'erreur, ralentissement de la synchronisation) lors de la réutilisation de la FMI



COMPÉTITIONS

Feuille de match informatisée



Application FMI

COMMENT vider le cache ?

IMPORTANT PRÉ-REQUIS :

S'assurer au préalable que toutes les rencontres en FMI du week-end écoulé ont été transmises.
La démarche peut varier selon le modèle et la marque de votre tablette.

- Aller dans les Paramètres 
- Choisir la rubrique Application / Gestion des Applications
- Sélectionner l'application Feuille de Match (FMI)
- Aller dans la rubrique Stockage
- Cliquer sur « Effacer les données »
- Cliquer sur « Vider le cache »



COMPÉTITIONS

Feuille de match informatisée



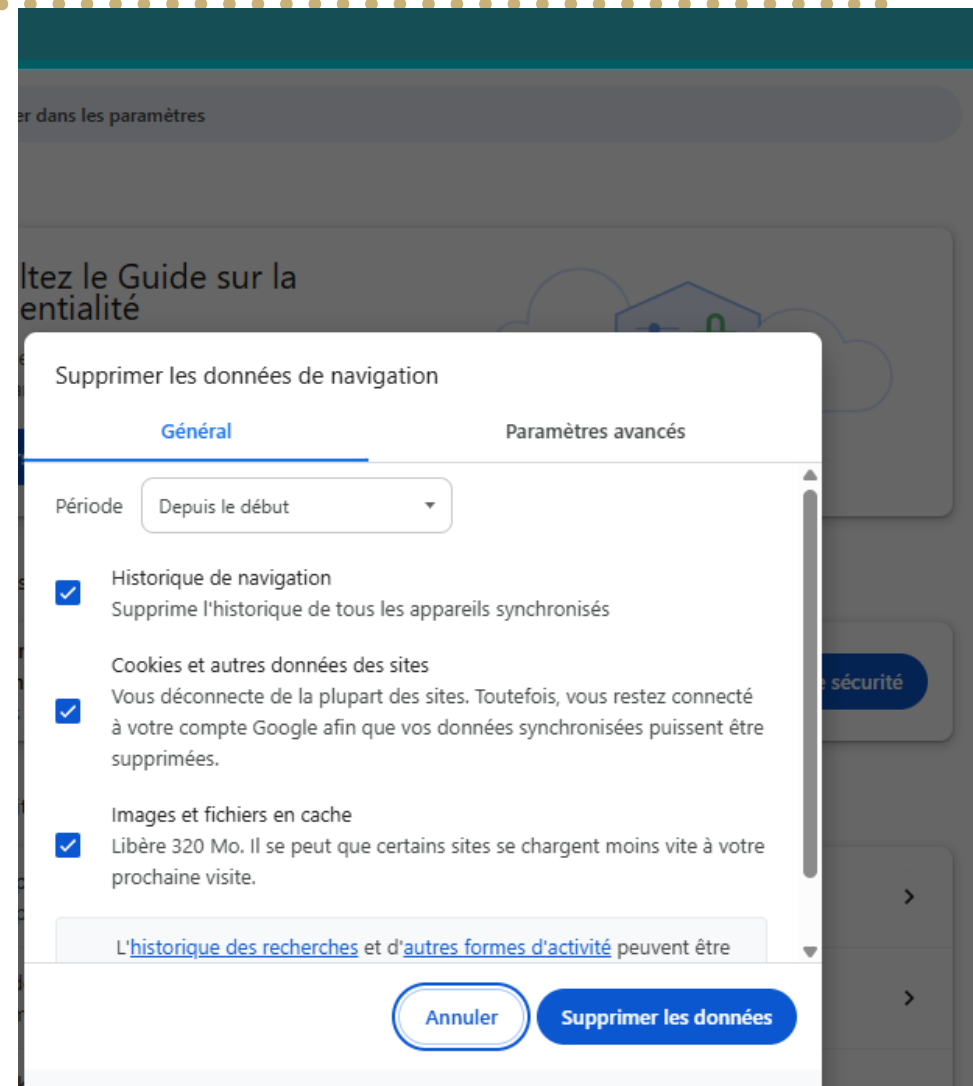
WebApplication FMI

COMMENT vider l'historique de navigation ?

IMPORTANT :

La démarche peut varier selon le navigateur Internet utilisé.

- Aller dans les ... en haut à droite
- Choisir « Supprimer les données de navigation »
- Cocher les cases
- Supprimer les données



COMPÉTITIONS

Feuille de match informatisée



Vérifier si des rencontres de votre club n'ont aucun accès donné à un utilisateur FMI
(case non cochée, mot de passe expiré)

- Vigilance au mot de passe qui ont expiré ou vont expirer
- Les utilisateurs ont reçu un email avant

40 utilisateurs maximum peuvent être déclarés [En savoir +]

Cette fonction permet d'afficher les personnes du club habilitées à utiliser Footclubs. Le Correspondant Footclubs [+] peut droite du nom. Les modifications et suppressions sont enregistrées en cliquant sur **Valider**.
Fiche : [Les utilisateurs Footclubs](#)

Rencontres dans les 15 jours pour lesquelles aucun utilisateur du club n'est paramétré pour gérer la FMI

Date du match	Compétition	Catégorie licence
16/09/2023	Départemental 2 U13 Masculin	Libre / U13 - U15

Supprimer	Utilisateur	Identification
☐	Adrie	
☐	Anai	
☐	Benj	
☐	Blan	
☐	G	Gestionnaire Co
☐	G	Information, C

Supprimer	Utilisateur
☐	A
☐	Expiration du mot de passe le 02/09/2024
☐	A

Les mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation « *Gestion feuille de match informatisée* » ET qui étaient amenés à expirer dans les 2 prochains mois **ont été réinitialisés**.

⚠ Les utilisateurs doivent avoir procédé à la **modification de leur mot de passe avant le jour J** :

- Pour les utilisateurs Footclubs: en se connectant à Footclubs (⇒ <https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs exclusivement FMI (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (⇒ <https://fmi.fff.fr/assistance>)

COMPÉTITIONS

Feuille de match informatisée



Vérifier pour tous vos utilisateurs qu'ils ont bien accès aux catégories concernées

Utilisateur	Yann
Code d'accès	YGRA
Type de profil	Gestionnaire
Organisation	☒
Licences	☒
Educateurs	☒
Compétitions	☒
Profil	
Joueurs fédéraux	☒
Centre de formation	☒
Projet Club	☒
D.N.C.G.	☒
Coordonnées bancaires	☒
Gestion feuille de match informatisée	☒
Signataire des demandes de licences dématérialisées	☐
Actif	Actif
Niveau Footclubs	Utilisateur débutant
Téléphone	
Adresse mail	
Date de dernière connexion	

Simplification du paramétrage :

- La case « *Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions* » a été supprimée
 - ⚠ **Seule la case « Gestion feuille de match informatisée » doit être COCHÉE** quelle que soit la nature et l'origine de l'épreuve
- Paramètres à vérifier :**
 - Type de Profil
 - Gestionnaire feuille de match informatisée
 - Équipes affectées

	Catégorie	Equipe	Compétition la plus élevée
☒	Libre / Senior F	Gf I	Départemental 4 Féminin
☐	Libre / U18 F - U17 F - U16 F	Gf I	U18f À 11
☐	Libre / U15 F - U14 F	Gf I	U15f À 8

COMPÉTITIONS

Feuille de match informatisée



FMI « historique » 3.9.0

IMPORTANT

L'application FMI 3.9.0 n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android. [>> A télécharger ici](#)
Pour les utilisateurs Android avec des versions récentes, il convient donc d'utiliser la *WebApp FMI*.

WebApp FMI version 5.0

PRÉCONISATIONS

L'application doit être installée exclusivement sur une tablette.

Voici les spécifications techniques :

Marques connues (Samsung, Lenovo ou Apple par exemple) avec un système d'exploitation type Android ou iOS.

À éviter : la marque Huawei sur laquelle on ne peut plus installer Chrome.

Taille écran : au moins 10.4 pouces

Résolution : pas en-dessous de 1024x600, idéalement 2000 x 1200

RAM : minimum 2 Go, idéalement 4 Go - Processeur : Quad-core / 2 GHz

Navigateurs supportés : Chrome, Safari, Firefox uniquement.

COMPÉTITIONS

Feuille de match informatisée



WebApp FMI version 5.0

FFF Feuille de Match

Quel est votre type de tablette ?

→ ANDROID → APPLE

FEUILLE DE MATCH

Identifiant

Mot de passe

→ CONNEXION ? ASSISTANCE

→ Comment installer la FMI sur la tablette ?

NOUVEAUTÉS DE LA VERSION 5 v.5.0.5

COMPÉTITIONS

Feuille de match informatisée



WebApp FMI version 5.0

Attention :

Minimum min Android 12

Et version Google Chrome 112.0.561547

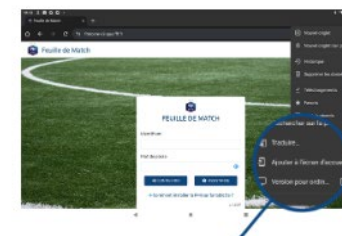
Pour le système d'exploitation Android
(min Android 12, Chrome 112.0.561547)



- 1 Ouvrez le navigateur « Chrome ».
- 2 Entrez <https://fmi-core.fff.fr> dans la barre d'adresse puis validez.
- 3 2 options possibles :

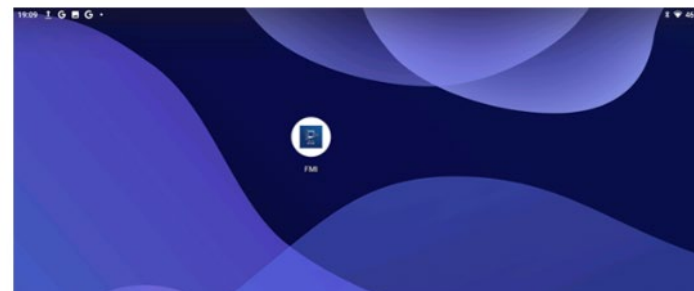


Chrome vous propose d'installer directement la FMI.



Ouvrez le menu « Paramètres » de Chrome (les 3 points verticaux en haut à droite de l'écran). Puis, choisissez « Ajouter à l'écran d'accueil ».

- 4 Validez l'installation en cliquant sur « Installer ».
L'icône de l'application apparaît alors sur l'écran d'accueil.
Vous pouvez alors lancer l'application.



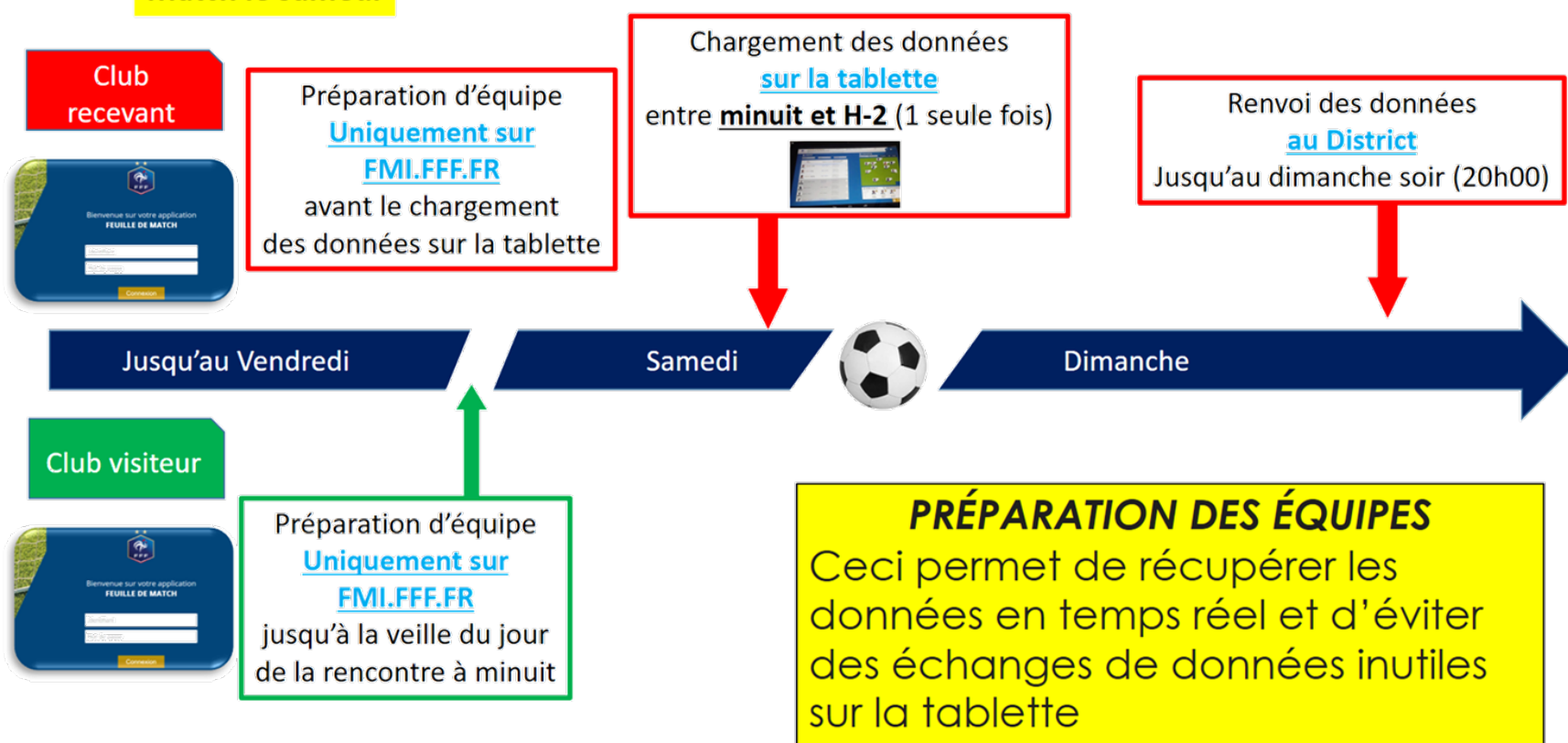
COMPÉTITIONS

Feuille de match informatisée



CHRONOLOGIE

Match le samedi



Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données.** Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

COMPÉTITIONS

Feuille de match informatisée



NOUVEAUTÉS

· Ajout des dates et heures de récupération

 Feuille de Match

UTILISATEUR : Camille DURAND
Club : FC ABCD



⋮ ACCUEIL

Feuille de Match

DATE

18/03/2025 à 14H00

MATCH

FC ABCD
FOOT 4

 — 

CS EFGH
FOOT 4

CHAMPIONNAT DISTRICT 1 - POULE UNIQUE

ÉTAT

NON JOUÉ
ET NON PRÉPARÉ
Données chargées le :
18/03/2025 14:03:38

TRANSMISSION

Équipe Adverse

ACTIONS

 DONNÉES

 FAIRE FMI

RÉCUPÉRER LES RENCONTRES

Dernière récupération : 18/03/2025 14:03:36

COMPÉTITIONS

Feuille de match informatisée



NOUVEAUTÉS

Inversion de joueurs/joueuses

Pour inverser deux personnes sur le terrain ou entre le terrain et le banc, il faut utiliser le glisser-déposer, en appuyant le doigt sur le joueur/la joueuse à déplacer, en gardant le doigt dessus jusqu'au poste où on souhaite le/la placer.

Une fois le doigt retiré, les personnes ont échangé de poste.



COMPÉTITIONS

Feuille de match informatisée



NOUVEAUTÉS

Onglet « Faits de match »

Sur cet écran, ont été ajoutés les accès :

- Aux réserves d'avant-match (un bouton pour les réserves de l'équipe recevant et un bouton pour les réserves de l'équipe visiteuse),
- Aux réserves techniques,
- Aux observations d'après-match.

Les boutons ne sont activés que si des saisies ont été faites.

The screenshot displays the 'Feuille de Match' application. The top navigation bar includes 'RENCONTRE', 'COMPOSITIONS', 'FAITS DE MATCH' (selected), and 'SIGNATURES D'APRÈS-MATCH'. The main content area lists match events:

- 12' - Avertissement**: 3 - AMROUCHE MOHAMED (Retarder la reprise du jeu)
- 23' - Avertissement**: 3 - PORTOBELLO ARNAUD (Quitter délibérément le terrain de jeu sans l'autorisation de l'arbitre)
- 34' - But**: 8 - TRAVIS BAPTISTE (Passeur : 2 - TRAVIS NICOLAS, Type de but : De la tête, Action précédant le but : Passe)
- 77' - But**: 4 - BELKACEM KACI (Passeur : 2 - ANDARD THIBAUD, Type de but : Du pied, Action précédant le but : Centre)

The bottom bar contains four buttons: 'RÉSERVES ÉQUIPE RECEVANTE', 'RÉSERVES ÉQUIPE VISITEUSE', 'RÉSERVES TECHNIQUES', and 'OBSERVATIONS D'APRÈS-MATCH'. The first two buttons are highlighted with an orange border.

COMPÉTITIONS

Feuille de match informatisée



AIDE EN LIGNE

CHOISISSEZ UNE RUBRIQUE



Gestion des
habilitations



Gestion des
équipes



Préparation et
utilisation FMI
Tablette



Préparation FMI
WEB



Transmission &
Consultation FMI



FMI #2

Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données.** Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

13

AGENDA

Dates à retenir

AG District L-A > **Samedi 4 octobre** > **La Chapelle-sur-Erdre**

AUTRES DATES À RETENIR

Les Finales :

- | | |
|--|--|
| ○ Festival Foot U13M/U13F Pitch | > Samedi 28 mars 2026 |
| ○ Finalités Challenges U12M et CECA U13M | > Samedi 11 avril 2026 |
| ○ Foot5 Jeunes | > Samedi 18 avril 2026 |
| ○ Journée Éducative « Soyons P.R.E.T.S. » | > Samedi 16 mai 2026 |
| ○ Foot Entreprise / Foot Loisir | > Samedi 23 ou Lundi 25 mai 2026 |
| ○ Jeunes Masculins et Féminines | > Dimanche 31 mai 2026 |
| ○ Seniors Masculins et Féminine..... | > Samedi 6 ou Dimanche 7 juin 2026 |
| ○ Futsal | > à fixer |

Labels FFF :

- | | |
|---|--|
| ○ Réunion de rentrée U6 à U13..... | > Mardi 2 septembre 2025 à 19h |
| ○ Date butoir de candidature | > Vendredi 31 octobre 2025 |

FORMATIONS

Offres de formations



Arbitres de Club

- 20 septembre
- 8 novembre
- *Recyclage arbitres 22-23 : 27 septembre*



Contact > **District de Loire-Atlantique**



Technique : Éducateurs

- Plusieurs dates
- Plusieurs CFI/DF
- Plusieurs AF



Contact > **Ligue des Pays de la Loire (IR2F)**



Nouveaux Présidents, Secrétaires, Trésoriers

- 27 septembre **District de Football**

Contact > **District
de Loire-Atlantique**

« TOUT TERRAIN »

Accessible à tous les acteurs du club dès 16 ans :
dirigeants, bénévoles, parents, éducateurs et arbitres.

À suivre en présentiel et en distanciel

ELEARNING
GRATUIT



VIVRE ENSEMBLE DANS SON CLUB

Regroupe les formations
autour du vivre
et jouer ensemble :
découverte du football,
animation d'équipe de jeunes,
protection des licenciés,
lutte contre les discriminations...



GÉRER SON CLUB

Regroupe les formations
à destination des
gestionnaires du club :
comptabilité,
animation du club,
gestion des licences...



DÉVELOPPER SON CLUB

Regroupe des formations
en lien avec le
développement du club :
communiquer à l'aide
des réseaux sociaux, financer
et développer l'emploi,
optimiser les ressources
financières de son club...



Contact >
IR2F

ARBITRAGE

Formations



Toute personne (homme ou femme) souhaitant devenir arbitre âgée de 13 ans minimum au 1er janvier de la saison.

Secteur	Formation (16 heures)	Formation & Examen (8 heures)	Consignes CDA & Formation FMI (4 heures)	Volume Horaire	Nombre de places
Saint Sébastien	Mercredi 20 et Jeudi 21 août	Mardi 26 août	Samedi 13 septembre	24h	40
Saint Sébastien	Samedi 4 - Dimanche 5 octobre	Samedi 11 octobre	Samedi 18 octobre	24h	40
Saint Sébastien	Samedi 15 - Dimanche 16 novembre	Samedi 22 novembre	Samedi 29 novembre	24h	40
Saint Sébastien	Samedi 14 - Dimanche 15 février	Samedi 21 février	Samedi 28 février ou 7 mars	24h	40



COMPÉTITIONS

Calendriers



Dates des Finales des Coupes et Challenges

Dimanche 31 mai 2026

Finales Jeunes

Challenge U15M
Coupe U15M Intersport
Coupe U15F (foot à 11)
Coupe U15F (foot à 8)
Coupe U17M
Coupe U18M Jean Olivier
Coupe U18F



Samedi 6/Dimanche 7 juin 2026

Finales Seniors

Coupe A. Bauvineau
Challenge A. Charneau
Coupe Seniors Féminines





Merci